

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
2003-05-37 LE 8 JUILLET 2019, À 19H00

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 3 juin 2019, le conseil de la municipalité de Sainte-Barbe a adopté le projet de règlement suivant :

- **PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-37 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05 EN CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS 302-2018 ET 303-2018 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT**

Le présent règlement vise à modifier le Règlement de zonage numéro 2003-05 afin de :

- a) Modifier la terminologie des mots cours d'eau et fossé ;
- b) Introduire des dispositions sur les rives et le littoral ;
- c) Modifier la superficie minimale de plancher pour l'usage garderie en milieu familial ;
- d) Modifier la superficie maximale d'affichage pour un usage domestique.

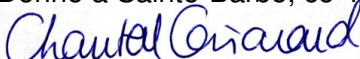
2. Si vous avez des questions touchant ce projet de règlement, nous vous invitons à vous adresser à l'hôtel de ville, par téléphone au 450-371-2504, à la réception située au 470, Chemin de l'Église à Sainte-Barbe, ou par courrier électronique à j.dame@ste-barbe.com

3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 8 juillet 2019, à 19h00 à l'hôtel de ville situé au 470, chemin de l'Église à Sainte-Barbe. Au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera le projet de règlement précité au point 1. Elle expliquera les conséquences de leurs adoptions et de l'entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur lesdits projets de règlements.

4. Ce projet de règlement est déposé à l'hôtel de ville situé au 470, Chemin de l'Église à Sainte-Barbe, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

5. Le projet de règlement 2003-05-37 est adopté en concordance aux règlements 302-2018 et 303-2018.

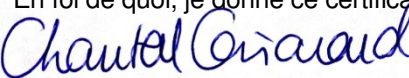
Donné à Sainte-Barbe, ce 4 juin 2019


Chantal Girouard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 4 juin 2019 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de juin 2019


Chantal Girouard
Directrice générale/Secrétaire-trésorière